



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.13

Numéro de la demande : 2022-0773
Demande : Modifications de l'étiquette d'un produit – Mises en garde
Produit : Insecticide Pramex Insect Killer R4
Numéro d'homologation : 26289
Principes actifs (p.a.) : Perméthrine
Numéro de document de l'ARLA : 3343678

But de la demande

La présente demande visait à retirer l'inscription de mise en garde « Prudence » et la mention de danger « Poison », ainsi que le symbole de la tête de mort sur deux tibias qui les accompagne, de l'étiquette du produit Pramex Insect Killer R4.

Évaluation des propriétés chimiques, évaluation environnementale et évaluation de la valeur

Aucune évaluation des propriétés chimiques ou de la valeur ni aucune évaluation environnementale n'était requise aux fins de la présente demande.

Évaluation sanitaire

L'insecticide Pramex Insect Killer R4 présente une toxicité aiguë faible après exposition par voie orale, cutanée et par inhalation. Il est non irritant pour les yeux et la peau et n'est pas un sensibilisant cutané.

D'après le réexamen des données de toxicologie aiguë à l'appui, l'inscription de mise en garde « Prudence » et la mention de danger « Poison », ainsi que le symbole de la tête de mort sur deux tibias entouré d'un triangle inversé, ne sont pas requis sur l'aire d'affichage principale de l'étiquette du produit Pramex Insect Killer R4 et peuvent donc être retirés.

Aucune évaluation de l'exposition professionnelle ni des résidus n'est requise pour la présente demande.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé son évaluation des renseignements fournis et les juge suffisants pour modifier l'étiquette du produit Pramex Insect Killer R4.

Références

Aucune

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Santé Canada, 2022

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9